Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600545-20251222-2025_02_06-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 22 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025-02-06
Classification : Commande publique – Marchés publics
Objet : Marches de prestations de services Assurances

Nombre des Membres en exercice : 13
Nombre des Membres présents : 7
Nombre de pouvoir : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à 14 heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 15 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au sein de la salle du Conseil de la Mairie d'Erdeven, sous la Présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL.

**Membres présents** : Dominique RIGUIDEL, Florence SEVENO, Emilie FICHOU, Elodie PLESSIS, Danièle LE CAROUR, Martine NOYER, Anne-Marie LE PORT.
**Membres absents excusés** : Patrick CONNAN, Jean-Pierre DHUY, Isabelle LE BAIL, Béatrice LE BARS, Josiane LE BOURNE, Marie-Françoise LE JOSSEC
**Pouvoir :**

- Patrick CONNAN a donné pouvoir à Anne-Marie LE PORT
- Isabelle LE BAIL a donné pouvoir à Florence SEVENO
- Jean-Pierre LE DHUY a donné pouvoir à Emilie FICHOU

**Secrétaire** : Alice LE BOHEC, gestionnaire CCAS.

**Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,
Vu les avis d'appel public à la concurrence envoyés à la publication les 5 juin et 23 juillet 2025, et fixant aux 25 juillet puis 5 août 2025 à 17h00, la date limite de réception des offres du marché de prestations de services Assurances,

Considérant que le conseil d'administration doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, son montant exact et l'identité de ses attributaires,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600545-20251222-2025_02_06-DE

Le Président expose que la commune d'Erdeven a lancé un appel d'offres en juin 2025 portant sur le renouvellement de ses contrats d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2025, et ce pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026, y compris sur ceux concernant le CCAS et les lots suivants :

- Lot n°2 Responsabilité civile
- Lot n°4 Protection juridique
- Lot n°5 Risques statutaires CCAS

## Délibération

Vu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants aux lots suivants avec les entreprises désignées ci-dessous, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier :
-

| N° d'ordre | Désignation du lot | Identification de l'entreprise | MONTANT TTC |
|---|---|---|---|
| 2 | RESPONSABILITE CIVILE | SMACL | 544.97 |
| 4 | PROTECTION JURIDIQUE | SMACL | 226.24 |
| 5 | RISQUES STATUTAIRES | GROUPAMA | Taux CNRACL : 6.12% |
| | | | Taux IRCANTEC : 1.12% |

Le 22 décembre 2025,

Le Président
Dominique RIGUIDEL

